



COMPTE-RENDU de la SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL du 18 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 13 juillet 2017 s'est réuni le 18 juillet 2017 à 19h00 en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annick Guichard, Maire.

Président : Annick Guichard, Maire

Secrétaire élu : François Jacquemond

Membres présents : Annick Guichard - Michel Charmet – Erik Chapelle – Thérèse Morot - Monique Imbert - François Jacquemond – Laure Rivoiron - Conception Haro - Romain Ogier

Membres excusés : Vincent Morel - Jean Charmion - Robert Gauthier - Karim Bachekour

Les comptes rendus des conseils municipaux du 15 et 29 juin 2017 sont adoptés

49 / 2017 – Création d'un poste d'agent d'entretien et périscolaire dans le cadre du dispositif « Contrat unique d'insertion (CUI) - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) »

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, madame le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 28 août 2017.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil général.

Madame le Maire propose donc de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec le Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de **douze mois**, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir ouï l'exposé de madame le Maire, à l'unanimité

DECIDE de créer un poste d'agent d'entretien et périscolaire dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi » à compter du 28 août 2017.

PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale d'un an renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

PRECISE que la durée du travail est fixée à 23 heures par semaine.

INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base de 10.04 € brut, multiplié par le nombre d'heures de travail.

AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

50 / 2017 - Redevance de stationnement sur domaine public à l'occasion de la vogue - Août 2017

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande d'autorisation de stationnement sur le domaine public d'un marchand ambulant (snack / boissons) à l'occasion de la vogue annuelle organisée par l'Association des Jeunes de Trèves du 25 au 27 août 2017.

Il convient à cet effet de fixer le tarif d'occupation pour cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

FIXE le tarif de redevance d'occupation du domaine public pour la période du 25 au 27 août 2017 à 40.00 €

DIT que cette recette sera imputée au compte 752 du budget général 2017

51 / 2017 - Fixation des tarifs des encarts publicitaires - Bulletin municipal 2017

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de financer une part de la publication du bulletin municipal 2017 par l'insertion d'encarts publicitaires dont il conviendrait de fixer le prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de proposer des encarts publicitaires aux organismes et entreprises le souhaitant pour financer la publication du bulletin municipal 2017,

DECIDE l'application du tarif minimum suivant :

Etablissement de la commune de Trèves : 40,00 €

Extérieurs : 55,00 €

QUESTIONS DIVERSES

Annick GUICHARD

- Fait part d'une demande de partenariat sportif avec Riv'Forme : il est décidé de ne pas donner suite à cette demande
- Présente brièvement un projet de classe découverte prévu par une enseignante : une décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal mais un chiffrage du projet devra être fourni.
- donne lecture d'un courrier de riverains inquiets d'un éventuel chenil proche de leur habitation : copie du courrier va être adressé à la DDT, la SAFER et à la chambre d'agriculture. La commune est en attente du dépôt du dossier de permis de construire. Ce dossier sera instruit conformément aux règlements du PLU en vigueur.
- fait part du bilan d'occupation de la Ronde des Collines (Echalas + Trèves) : le taux d'occupation est passé de 66.45 % au 1^{er} semestre 2016 à 77.88 % au 1^{er} semestre 2017.

Erik CHAPELLE

- fait part de la finalisation des travaux chemin des Pierres Blanches : marquage + pose des quilles effectuée
- présente les projets de travaux de voirie qui doivent être effectués avant fin 2017 et ceux prévus pour 2018.
- indique que des travaux sont nécessaires sur plusieurs bâtiments communaux et propose de lister, à plusieurs, tous les travaux afin d'évaluer les coûts et étaler les dépenses.

Monique IMBERT fait part du lancement du projet Bébé lecteur auquel la commune à adhéré

Thérèse MOROT a été interpellé par des randonneurs sur le fait de pouvoir construire une passerelle sur le Mezerin et sur Maleval : des renseignements seront pris sur les possibilités de subvention à de tels ouvrages.

Michel CHARMET

- indique qu'en raison des travaux de création du bassin de rétention des eaux pluviales, le terrain de jeux de boules sera indisponible tous le mois de septembre
- signale qu'un nouveau point de recyclage en bas de l'allée de Tilleuls va être testé.

Fin 22 h 00